

**EXTRAIT DE PÉTITION**  
(Article 64 du Règlement)

**Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 265 pétitionnaires**

**Désignation :** Citoyens et citoyennes du Québec

**Les faits invoqués sont les suivants :**

**CONSIDÉRANT** la nouvelle loi 142, la perspective des postes stables pour tous est un gain afin de limiter la précarité dans un contexte de pénurie. Cependant, cette stabilité est un bénéfice dans la mesure où nous pouvons toujours effectuer un choix de disponibilités d'horaires et de lieu de travail.-

**CONSIDÉRANT** la loi 142, nous craignons de nous voir forcés à certains horaires de travail et que si nous refusons, il est considéré que nous démissionnions. Dans un milieu où déjà les horaires sont difficiles et sans aucune possibilité de variante, nous croyons primordial de pouvoir choisir nos disponibilités de travail selon les quarts qui nous conviennent en fonction de nos vies différentes et de nos responsabilités personnelles.

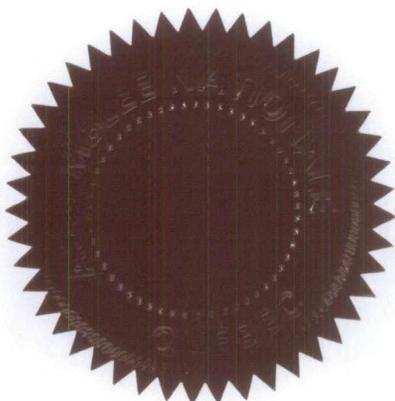
**CONSIDÉRANT** la fusion des établissements, la possibilité d'être déplacée entre plusieurs institutions nous amène à croire que ces nouvelles mesures diminuent la continuité des soins si importants dans le rétablissement et la convalescence des individus. Puis, nous croyons que ce déplacement risque de ne pas favoriser la création d'équipe interdisciplinaire et ainsi diminuer le suivi auprès de la clientèle et la gestion efficace des soins.

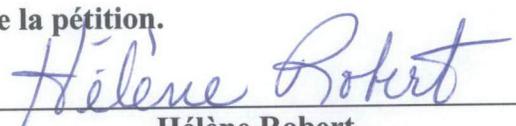
**CONSIDÉRANT QU'**il est primordial d'assurer des services à la population dans une perspective de soins universels accessibles à tous et d'améliorer la satisfaction au travail des professionnels tout en encourageant la relève, nous croyons qu'il est indispensable de faire respecter nos choix et de prendre en considération l'avis de la population.

**Et l'intervention réclamée se résume ainsi :**

C'est pourquoi les soussignés faisant partie des utilisateurs des services publics de santé du Québec, demandent à l'Assemblée nationale de bien vouloir prendre en considération les choix des professionnels de la santé en matière de disponibilité d'horaire et de lieu de travail et même en encourageant les solutions venant de milieux de soins.

**Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.**





Hélène Robert,  
Députée de Deux-Montagnes

06-12-06

DATE



C'est pourquoi les soussignés faisant partie des utilisateurs des services publics de santé du Québec, demandent à l'assemblée nationale de bien vouloir prendre en considération les choix des professionnels de la santé en matière de disponibilité d'horaire et de lieu de travail et même en encourageant les solutions venant des milieux de soins.

	NOM En lettre moulée	ADRESSE Ville ou code postal	SIGNATURE Authentique	E-MAIL Facultatif
1	Élise Salesse-Gauthier	St-Eustache	Élise Salesse-Gauthier	
2	Karine Proiré	Laval	Karine Proiré	kproiré25@hotmail.com
3	Candide Salesse	St-Eustache	Candide Salesse	
4	CONTOIS AGNES	St-Thérèse	Contois Agnès	mayacantais@hotmail.com
5	ANGLEHART DANIEL CMA		Daniel Anglehart	
6	<sup>LUCIE CÔTÉ</sup> Lucie Côté	Beauséjour	Lucie Côté	
7	FREDON PROUX	ST-EUSTACHE	FREDON PROUX	FREDONPROUX@HOTMAIL.COM
8	Caroline Kacambe	Minabel	Caroline Kacambe	boutchouc-67@hotmail.com
9	Céline Chartrand	St-Jérôme	Céline Chartrand	celine-chartrand@hotmail.com
10	François Boivais	St-Eustache	François Boivais	
11	Aurore Doré	Deux-Montagnes	Aurore Doré	
12	Tina Duché	St-Eustache	Tina Duché	
13	CAROL BLANCHARD	St-Eustache	Carole Blanchard	
14	Laurent Verret	Boisbriand	Laurent Verret	
15	Nancy Lalonde	Deux-Montagnes	Nancy Lalonde	

